

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR OBTENIR LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.

Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.

La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.

L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.

En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Pathologie et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Education :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Prothétique :

En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

Réclamation : contact@mupras.com

Prise en charge : pec@mupras.com

Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Nº P19-

049397

(51189)

Optique

Autres

Maladie

Dentaire

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule

Actif

Pensionné(e)

Société

Nom & Prénom

Date de naissance

Adresse

Tél.

Total des frais engagés

Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Date de consultation :

Nom et prénom du malade : CHE RABIA Solti Sassi Age:

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Casablanca

Le : 14/11/2020

Signature de l'adhérent(e) :

[Signature]

[Signature]

RELEVE DES FRAIS ET HON

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en i

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traite

LEVOPHTA 0.05%

ZENITH PHARMA
BBV - ZE 00 BUS

PPV 75,00 DHS
AMM NR 320113

AMM N° 728/16DMP/21/NRQF

عيار/ LOT H546
تاريخ الإنتاج/ FAB 01-2020
تاريخ الانتهاء/ EXP 12-2021

O.D.F
PROTHESES DENTAIRES

DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE

A diagram showing a 3D grid of spheres. The grid is defined by three axes: D (horizontal, left-right), H (vertical, up-down), and B (depth, front-back). Spheres are located at various intersections of these axes, labeled with numbers from 1 to 8. The spheres are arranged in layers along the H-axis. The D-axis has two main sections: one on the left with spheres labeled 1 through 8, and one on the right with spheres labeled 1 through 8. The B-axis has two main sections: one in the foreground with spheres labeled 1 through 8, and one in the background with spheres labeled 1 through 8. The spheres are represented as small circles with numbers inside, and they are connected by lines representing the grid structure.

H	
25533412	21433552
00000000	00000000
00000000	00000000
35533411	11433553

[Création, remont, adjonction]

MONTANTS DES SOINS

DEBUT
D'EXECUTION

PPC: 135,00

E0120

02/2023



A standard linear barcode is positioned above the number 6118001102495.

ZALERO 0,25 mg/ml
Collyre 5 ml - PPV : 75,70 DH



COEFFICIENT DES TRAVAUX

MONTANTS DES SOINS

**DATE DU
DEVIS**

DATE DE
L'EXECUTION

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Ophthalmologiste

Diplômée de chirurgie de la cataracte,
chirurgie réfractive et Lasers de
l'université Victor Segalen de Bordeaux
Diplôme de surface oculaire
de l'université François Rabelais, Tours
Chirurgie des voies lacrymales
Adaptation des lentilles de contact souples et rigides
Membre de la société française d'ophtalmologie



le mercredi 2 décembre 2020

Madame CHERQAOUI SALHI Souad

- Une monture avec des verres progressifs :

OEIL DROIT : + 2,50 (- 0,50 à 75°) Add 2,50

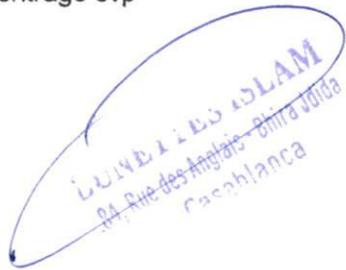
OEIL GAUCHE : + 2,50 (- 0,50 à 70°) Add 2,50

Monture de grande taille

Verres organiques anti-reflets

Respectez le centrage svp

PD : 64,5



Tél : 0 522 522 526 - GSM: 07 70 85 14 88

511 شارع القدس، إقامة القدس كاليفورنيا، الطابق الثاني - الدار البيضاء

511, Bd Al Qods, Résidence Al Qods Californie, 2nd étage - Casablanca

E-mail: ophtalmomazzouz@gmail.com - ICE: 00164931700074 - CNSS: 5874476 - INPE: 091166421



نظارات إسلام

LUNETTES ISLAM

184, Rue des Anglais Bhira JADIDA
Casablanca

RC Casa 264242 - Patente : 30011275
ICE : 00547430000120

Facture No 003965

Casablanca, le 04/12/2020

M CHERQAOU SALHI SOUD Doit

Monture des Verres	Vision de loi	Vision de Prés	Doubles foyers	Vanilux
DROG RÉSISTÉ O.R.M.A. A.R	OD OG	OD OG	OD OG	OD OG
Monture	Métal	Plastique	400	
VL : - OD + 2.50 (- 0.50 à 75)			13.00	
- OG + 2.50 (- 0.50 à 75)			13.00	
V.p. : - OD - OG ADD / + 2.50				
TOTAL 184, Rue des Anglais - Bhira JADIDA Casablanca			300 =	

Arrêtée la présente facture à la somme de Trois mille dinhams.